

Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 22 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chauzon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELON, Maire.

Présents : Jean-Claude DELON - Agnès SOPRANI - Muriel LEROUX –

FEUILLOLEY Jean-Marc – PERRET Hervé– VIELFAURE Joëlle

Absents : LOPEZ Jonathan – TOURRE Marie-Pierre - JACQUES Rénald

Procurations : BELOUARD FAUVEL Pascaline donne procuration SOPRANI Agnès

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Agnès SOPRANI

Procès-verbal approuvé en conseil municipal le 13 octobre 2025.

Date de mise en ligne : le 16 octobre 2025

La séance est ouverte à 18h.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 16 juin 2025 à l'unanimité

Ordre du jour du conseil municipal du 22 juillet 2025 :

1) Choix de l'entreprise pour le dispositif de vidéo protection

2) SEBA – Modification des statuts

3) Participation au Fonds Unique Logement (FUL)

Divers

1/ Choix de l'entreprise pour le dispositif de vidéo protection

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté le 07 avril 2025 (délibération 008-2025) la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection pour la commune de Chauzon.

Un diagnostic a été réalisé le 14 mai 2025 par le référent Sûreté de la gendarmerie il prévoit l'installation de cinq caméras réparties sur trois sites : entrée sud RD308-intersection Route des Gras / entrée nord-intersection Route des Gras-Route du Boulodrome / Parvis mairie-toilettes publiques.

Il s'agit donc lors de cette réunion de choisir l'entreprise qui accomplira les travaux.

Une réunion de commission a eu lieu pour analyser les offres, il en ressort trois offres de prix T.T.C. :

- ADS Protection 39 933,44 €

-SPIE 46 328,40 €

-VOLFEU 40 572,00 €

Après délibération, le conseil municipal, décide à 6 voix pour et 1 voix contre :

-DE CHOISIR l'entreprise VOLFEU pour mener à bien ce projet pour un montant de travaux de 40 572,00 euros (N.B : des dépenses supplémentaires sont à prévoir : raccordement électrique, climatisation du local pour serveur),

-AUTORISE le maire à signer le devis et toutes pièces administratives et comptables

Contre : Muriel LEROUX pour le projet donc également pour le choix du prestataire

2 / SEBA – Modification des statuts

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, qui vise principalement à :

- Autoriser la commune de Montréal à adhérer au SEBA pour les compétences assainissements ;
- Corriger quelques erreurs matérielles dans la version des statuts en vigueur ;
- Modifier en conséquence des annexes.

La proposition concernant la commune de Montréal a reçu un avis favorable du Comité syndical du SEBA dans sa séance du 28 avril 2025.

Les autres dispositions sont adaptables sur simple délibération du comité syndical.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces propositions dans un délai de trois mois, son avis étant réputé favorable à défaut de délibération dans ce délai.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche telle que proposée ci-dessus.

3/ Participation au Fonds Unique Logement (FUL)

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 20 février 2025 adressé par le Conseil Départemental concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement (FUL), aux personnes en difficulté pour l'accès au logement ou pour s'y maintenir.

Le département sollicite les communes à hauteur de 0,45 € par habitant au titre de la compétence d'action sociale.

Monsieur le maire propose de verser la contribution suivante :

430 habitants x 0.45€ = 193.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, **à l'unanimité** :

- De contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2025 sur la base de 0.45 € par habitant, soit pour 430 habitants, un montant de 193.50€, au titre de la compétence d'action sociale.

Divers

-Points sur les dossiers de la Communauté de Communes : PLUI, Rézo pouce....

-Projet ombrières – parking Boulodrome : Plusieurs entreprises ont été contactées pour ce projet mais étant donné le rachat à un coût minime par EDF de l'électricité, du coût de l'installation et du volume consenti. Le projet n'est pas viable. Il est donc annulé.

-Dans le cadre de la vidéo protection, des devis ont été demandés à plusieurs électriciens pour mettre une climatisation aux archives, effectuer le raccordement de la caméra de protection de la mairie aux sanitaires publics et alimenter le local des archives pour accueillir le serveur de données. Les devis sont à l'étude.

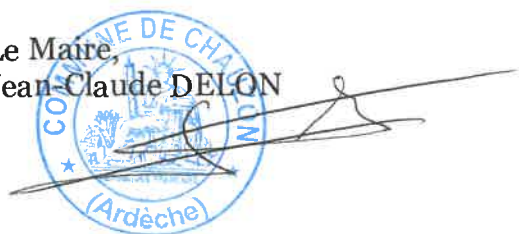
-Une délibération concernant le RIFSEEP (la dernière datant de 2018) est à l'étude et sera prise lors du prochain conseil municipal pour inclure les nouvelles dispositions statutaires.

-La mairie sera fermée le mardi 05 août pour cause de congés de la secrétaire.

La séance est levée à 19h00.

A Chauzon,
Le 13 octobre 2025,

Le Maire,
Jean-Claude DELON



La secrétaire de séance
Agnès SOPRANI